



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune
de
GALARGUES

ARRETE 2022-58

Arrêté portant réglementation de la circulation Chemin des Clapasses - Rue des Anciens Métiers & Rue des Lavandières

Le Maire de la commune de GALARGUES (Hérault),

Vu les articles L 2213-2, L 2213-3, L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande du 18/11/2022, faite par l'entreprise **AXIANS**, représentée par Madame BERRABAH Soulaina, sise 579 Avenue du docteur Flemming -30900 NIMES en vue de réaliser **le déploiement de la Fibre Optique**, sur le Chemin des clapasses, la Rue de l'Abrivado et la rue des Lavandières, pour le compte de **COVAGE-THD / Département de l'Hérault**,

ARRETE

- Article 1 :** Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés **du 28 novembre au 23 décembre 2022** de 08h00 à 18h00.
- Article 2 :** **L'empiètement sur la chaussée et trottoirs est autorisé dans les rues concernées pour l'ouverture de regards et tirage + raccordement de câbles.**
Toutefois une largeur de voie devra être maintenue afin que la circulation puisse être préservée et les travaux se dérouler en sécurité (chantier mobile). La circulation se fera de manière alternée et la vitesse y sera limitée à 30 km/h.
- Article 3 :** Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur et ce dernier sera sous sa responsabilité en matière de sécurité. Il procédera notamment à la mise en place de la signalisation le temps des travaux.
- Article 4 :** Toutes infractions aux prescriptions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article R 610-5 du nouveau code pénal, sans préjudice des pénalités plus graves prévues le cas échéant par les lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Le commandant de la brigade de gendarmerie de St Mathieu de Trévières, et le Maire sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Galargues, le 18 novembre 2022

Denis DEVRIENDT
Le Maire



Monsieur le Maire,

✓ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

✓ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Maire, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Plan de situation, Galargues 34160

